

DECISION

N°2026/009/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer un contrat de cession avec la compagnie La Familia – 92, rue Haxo – 75020 Paris – pour une représentation du spectacle « *Inavouable* » d'Alexis HK & Benoit Dorémus, prévue le vendredi 6 février 2026 à 20h au Théâtre du Château.

DECIDE :

Article 1^{er} – Un contrat de cession est signé avec la compagnie La Familia – 92, rue Haxo – 75020 Paris – pour une représentation du spectacle « *Inavouable* » d'Alexis HK & Benoit Dorémus, prévue le vendredi 6 février 2026 à 20h au Théâtre du Château.

Article 2 – Le montant de la cession s'élève à 4 500 € HT (TVA à 5.5%), soit 4 747.50 € TTC.
Le Théâtre du Château prendra en charge également :

- Les frais de transport du décor et de l'équipe à hauteur de 920 € HT
- Les frais de repas de l'équipe sur la période d'accueil (5 personnes)
- Les frais d'hébergement aux appartements de la ville d'Eu sur la période d'accueil pour 5 personnes.
- Les droits des auteurs SACEM

Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours à réception de la facture.
Spectacle en co-accueil avec la commune du Tréport dans le cadre de TréporTrait.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 14 janvier deux-mille-vingt-six.

 Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

CLAUDINE BRIFFARD

PREMIERE ADJOINTE

